

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

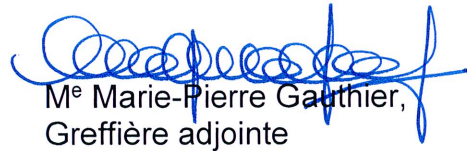
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**1668, rue Rodolphe-Paquette**

Demande déposée le 14 mai 2019 pour Mme Isabelle Ferland et M. Luc Roy concernant le lot 4 826 903, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1668, rue Rodolphe-Paquette.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre que le rectangle constitué de la largeur et de la profondeur minimales devant s'insérer à l'intérieur du lot ait une largeur de 22,50 mètres alors que le Règlement 2369-2010 prévoit que le rectangle ait une largeur de 25 mètres.

Donné à Magog, le 16 mai 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe